



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 JANVIER 2025
Salle de Cœur de Nacre à Douvres-la-Délivrande

Liste des délibérations communautaires

DATE	NUMERO	OBJET	VOTE
20/01/2025	839	POLE D'ECHANGE MULTIMODAL - RACCORDEMENT AU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE	Approuvée
	840	VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE CŒUR DE NACRE - AUTORISATION DE LA VENTE	Approuvée
	841	PROJET DE MARAICHAGE PARCELLES ZA N.7 et ZA N.17 A BERNIERES-SUR-MER ET COURSEULLES-SUR-MER	Approuvée
	842	PROJET DE CONSTRUCTION DE LA MEDIATHEQUE ET DU SIEGE COMMUNAUTAIRE - DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT	Approuvée
	843	PROGRAMME DE TRAVAUX DE DEFENSE CONTRE LA MER EN 2025 - DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DU CALVADOS	Approuvée
	844	ASSOCIATION ADAJ - ACOMPTE SUBVENTION 2025	Approuvée
	845	TABLEAU DES EFFECTIFS	Approuvée

[« Publié le 28/01/2025. Délibérations consultables sur le site internet www.coeurdenacre.fr rubrique « C2N »](http://www.coeurdenacre.fr)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ VINGT JANVIER A 18H30

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DATE DE CONVOCATION :
14 01 2025

DATE D'AFFICHAGE :
14 01 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE **32**
PRESENTS **22**
VOTANTS **28**

**POLE D'ECHANGE
MULTIMODAL
RACCORDEMENT AU
RESEAU PUBLIC
D'ELECTRICITE**

Légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de réunion de Cœur de Nacre, sise 7 rue de l'Eglise à Douvres-la-Délivrande, en séance publique sous la présidence de M. Thierry LEFORT.

Etaient présents :

Mmes CARPENTIER Mireille, PHILIPPEAUX Anne-Marie, TANNE Michèle, DUNY Muriel, REIJASSE Delphine, JOUY Cassandre, FRUGERE Carole, CRENEL Claudie, VIVIEN Danièle (suppléante).
MM. LEFORT Thierry, GAUQUELIN Yves, DUPONT-FEDERICI Thomas, GUILLOUARD Jean-Luc, LENEZ Alain, SAGET Thierry, LERMINE Patrick, PAILLETTE Jean-Pierre, TRACOL Raphaël, GUINGOUAIN Jean-Luc, CHANU Philippe, BERTY Alexandre, DAUMAS Jean-Louis.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

Mmes ROUSSEAU Isabelle (pouvoir à DUNY Muriel), DEULEY Fabienne (pouvoir à REIJASSE Delphine), MACKOWIAK Elise (pouvoir à BERTY Alexandre).
MM. DELAHAYE Nicolas (pouvoir à LEFORT Thierry), DUBOIS Patrick (pouvoir à PAILLETTE Jean-Pierre), BOSSARD Claude (pouvoir à CHANU Philippe).

Absents non représentés :

Mme PITEL Emmanuelle
MM. LEPORTIER Denis, IGUAL Jérôme, GUERIN Daniel.

Mme FRUGERE Carole a été élue secrétaire.

* ----- *

Monsieur le Président donne la parole à Thomas DUPONT-FEDERICI, Vice-Président en charge des mobilités.

La communauté de communes Cœur de Nacre poursuit le projet d'aménagement du pôle d'échange multimodal (PEM) situé à Douvres-la-Délivrande, à proximité du rond-point du nouveau et à l'intersection de la D 7 et de la D 404.

Il s'agit d'un espace dédié aux solutions de mobilité alternatives et collectives (co-voiturage, parking relais, transport en commun, stationnement vélo...). Le PEM s'inscrit dans la stratégie communautaire des mobilités pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, ainsi que la congestion automobile aux abords de l'agglomération caennaise.

La collectivité vient de publier l'avis d'appel public à la concurrence, afin de sélectionner les entreprises mieux disantes chargées des travaux d'aménagement. Le chantier devrait démarrer en avril 2025 pour une livraison à l'été. La demande de permis d'aménager est en cours d'instruction.

La mise en service du Pôle nécessite un raccordement au réseau public de distribution d'électricité Basse Tension. La puissance de raccordement est de 168 kVA.

Le devis présenté par ENEDIS s'élève à 31 299 € HT. Le délai de réalisation des travaux est de 26 semaines, après acceptation de l'offre de raccordement.

Il est rappelé que le PEM accueillera notamment une installation de recharge rapide de véhicules électriques (IRVE) d'une puissance de 120 kva financé par le SDEC Energie.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A l'unanimité,

AUTORISE le Président à signer la convention avec ENEDIS permettant le raccordement électrique du pôle d'échange multimodal à Douvres-la-Délivrande.

ACCEPTE le versement de la contribution aux coûts de raccordement d'un montant de 31 299 € HT.

Le Président, Thierry LEFORT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ VINGT JANVIER A 18H30

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DATE DE CONVOCATION :
14 01 2025

DATE D'AFFICHAGE :
14 01 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 32
PRESENTS 22
VOTANTS 28

**VELOS A ASSISTANCE
ELECTRIQUE
CŒUR DE NACRE
AUTORISATION DE VENTE**

Légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de réunion de Cœur de Nacre, sise 7 rue de l'Eglise à Douvres-la-Délivrande, en séance publique sous la présidence de M. Thierry LEFORT.

Etaient présents :

Mmes CARPENTIER Mireille, PHILIPPEAUX Anne-Marie, TANNE Michèle, DUNY Muriel, REIJASSE Delphine, JOUY Cassandre, FRUGERE Carole, CRENEL Claudie, VIVIEN Danièle (suppléante).
MM. LEFORT Thierry, GAUQUELIN Yves, DUPONT-FEDERICI Thomas, GUILLOUARD Jean-Luc, LENEZ Alain, SAGET Thierry, LERMINE Patrick, PAILLETTE Jean-Pierre, TRACOL Raphaël, GUINGOUAIN Jean-Luc, CHANU Philippe, BERTY Alexandre, DAUMAS Jean-Louis.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

Mmes ROUSSEAU Isabelle (pouvoir à DUNY Muriel), DEULEY Fabienne (pouvoir à REIJASSE Delphine), MACKOWIAK Elise (pouvoir à BERTY Alexandre).
MM. DELAHAYE Nicolas (pouvoir à LEFORT Thierry), DUBOIS Patrick (pouvoir à PAILLETTE Jean-Pierre), BOSSARD Claude (pouvoir à CHANU Philippe).

Absents non représentés :

Mme PITEL Emmanuelle
MM. LEPORTIER Denis, IGUAL Jérôme, GUERIN Daniel.

Mme FRUGERE Carole a été élue secrétaire.

* ----- *

Monsieur le Président donne la parole à Thomas DUPONT-FEDERICI, Vice-Président en charge des mobilités.

Dans le cadre de sa stratégie de transition écologique et en lien avec l'élaboration d'un schéma des mobilités actives, la communauté de communes Cœur de Nacre a souhaité favoriser la pratique du vélo en proposant une offre de location de vélos électriques sur le territoire depuis 2021.

Actuellement, Cœur de Nacre dispose d'une flotte de 38 vélos à assistance électrique, dont 19 en location par des habitants du territoire. La durée maximale de location est de 11 mois non renouvelable au prix de 275 € /an net de taxe.

Jusqu'à présent, la gestion du service de location était assurée par CYCLEO (Filiale Keolis). Ce partenariat ne pourra pas être reconduit cette année puisque Keolis n'est plus le gestionnaire des transports urbains de l'agglomération caennaise.

D'autre part, on observe un taux d'équipement des ménages en forte augmentation accompagné d'une nouvelle offre privée de services de location.

C'est pourquoi, il est proposé de mettre fin au service de location et de procéder à la vente des vélos de Cœur de Nacre. L'objectif est désormais de concentrer l'action de Cœur de Nacre sur le développement des infrastructures prévues au schéma directeur des mobilités actives.

Il convient de fixer le prix de vente des vélos, en tenant compte de leur coût à l'achat par Cœur de Nacre mais également de leur ancienneté.

Les tarifs suivants sont proposés :

- vélos acquis en 2021, prix de 400 € TTC (net de TVA)
- vélos acquis en 2022, prix de 600 € TTC (net de TVA)
- vélos acquis en 2023, prix de 800 € TTC (net de TVA)

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A l'unanimité,

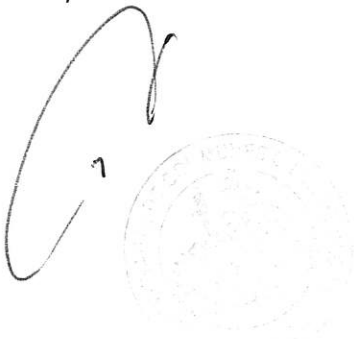
APPROUVE la fin du service de location des vélos à assistance électrique de Cœur de Nacre, au terme des contrats en cours.

AUTORISE la vente des vélos appartenant à Cœur de Nacre aux tarifs suivants :

- vélos acquis en 2021, prix de 400 € TTC (net de TVA)
- vélos acquis en 2022, prix de 600 € TTC (net de TVA)
- vélos acquis en 2023, prix de 800 € TTC (net de TVA)

AUTORISE le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président, Thierry LEFORT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ VINGT JANVIER A 18H30

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DATE DE CONVOCATION :
14 01 2025

DATE D'AFFICHAGE :
14 01 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE **32**
PRESENTS **22**
VOTANTS **28**

**PROJET DE MARAICHAGE
PARCELLES
ZA N°7 et ZA N°17
A BERNIERES-SUR-MER ET
COURSEULLES-SUR-MER**

Légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de réunion de Cœur de Nacre, sise 7 rue de l'Eglise à Douvres-la-Délivrande, en séance publique sous la présidence de M. Thierry LEFORT.

Etaient présents :

Mmes CARPENTIER Mireille, PHILIPPEAUX Anne-Marie, TANNE Michèle, DUNY Muriel, REIJASSE Delphine, JOUY Cassandre, FRUGERE Carole, CRENEL Claudie, VIVIEN Danièle (suppléante).
MM. LEFORT Thierry, GAUQUELIN Yves, DUPONT-FEDERICI Thomas, GUILLOUARD Jean-Luc, LENEZ Alain, SAGET Thierry, LERMINE Patrick, PAILLETTE Jean-Pierre, TRACOL Raphaël, GUINGOUAIN Jean-Luc, CHANU Philippe, BERTY Alexandre, DAUMAS Jean-Louis.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

Mmes ROUSSEAU Isabelle (pouvoir à DUNY Muriel), DEULEY Fabienne (pouvoir à REIJASSE Delphine), MACKOWIAK Elise (pouvoir à BERTY Alexandre).
MM. DELAHAYE Nicolas (pouvoir à LEFORT Thierry), DUBOIS Patrick (pouvoir à PAILLETTE Jean-Pierre), BOSSARD Claude (pouvoir à CHANU Philippe).

Absents non représentés :

Mme PITEL Emmanuelle
MM. LEPORTIER Denis, IGUAL Jérôme, GUERIN Daniel.

Mme FRUGERE Carole a été élue secrétaire.

* ----- *

Monsieur le Président donne la parole à Thomas DUPONT-FEDERICI, Vice-Président en charge de l'environnement.

Dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial au sein du pôle métropolitain, Cœur de Nacre a identifié deux terrains limitrophes sur les communes de Bernières-sur-Mer et Courseulles-sur-Mer à proximité de la station d'épuration, permettant d'accueillir une activité maraîchère en circuit court.

Les parcelles cadastrées respectivement ZA n°7 à Bernières-sur-Mer et ZA n°17 à Courseulles-sur-Mer d'une surface totale 7,25 ha, appartiennent au syndicat d'assainissement de la côte de Nacre. Ce dernier a accepté une mise à disposition à Cœur de Nacre à titre gratuit en vue de la réalisation de ce projet.

La communauté de communes a confié une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à l'association *Bio en Normandie* qui a permis :

- une analyse agronomique et de l'environnement des parcelles
- une étude de faisabilité technique du projet
- l'élaboration d'un cahier des charges pour lancer un appel à candidature

A l'issue d'un appel à candidature, deux projets ont été sélectionnés et conduits par :

- Victor FROMENTIN et Louis FROMENTIN pour une surface de maraîchage de 2 ha, afin de cultiver des légumes variés (33 espèces en plein champ - 26 espèces sous-abris),
- Anne SOKOLOVA et Valentin BILLAUD pour une surface de maraîchage de 1 ha afin de cultiver des légumes de type courges, choux, poireaux et pomme de terre, dans l'extension de leur ferme DUVAL à Douvres-la-Délivrande.

Il est précisé que trois autres candidats se sont manifestés hors délais.

Parallèlement, une étude est conduite par le syndicat d'assainissement de la côte de nacre en faveur de la réutilisation des eaux usées traitées. Les eaux pourraient ainsi être utilisées pour l'activité maraîchère.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A l'unanimité,

APPROUVE les candidatures suivantes pour assurer une activité maraîchère sur les parcelles publiques cadastrées ZA n°7 et ZA n°17 situées respectivement à Bernières-sur-Mer et Courseulles-sur-Mer :

- Victor FROMENTIN et Louis FROMENTIN pour une surface de 2 ha
- Anne SOKOLOVA et Valentin BILLAUD pour une surface de 1 ha

ACCEPTE de lancement d'un nouvel appel à candidature pour l'usage des surfaces exploitables restantes, soit 2,9 ha.

AUTORISE le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président, Thierry LEFORT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ VINGT JANVIER A 18H30

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DATE DE CONVOCATION :
14 01 2025

DATE D'AFFICHAGE :
14 01 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 32
PRESENTS 22
VOTANTS 28

**PROJET MEDIATHEQUE ET
SIEGE COMMUNAUTAIRE
DEMANDE DE
SUBVENTION DE L'ETAT**

Légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de réunion de Cœur de Nacre, sise 7 rue de l'Eglise à Douvres-la-Délivrande, en séance publique sous la présidence de M. Thierry LEFORT.

Etaient présents :

Mmes CARPENTIER Mireille, PHILIPPEAUX Anne-Marie, TANNE Michèle, DUNY Muriel, REIJASSE Delphine, JOUY Cassandre, FRUGERE Carole, CRENEL Claudie, VIVIEN Danièle (suppléante).
MM. LEFORT Thierry, GAUQUELIN Yves, DUPONT-FEDERICI Thomas, GUILLOUARD Jean-Luc, LENEZ Alain, SAGET Thierry, LERMINE Patrick, PAILLETTE Jean-Pierre, TRACOL Raphaël, GUINGOUAIN Jean-Luc, CHANU Philippe, BERTY Alexandre, DAUMAS Jean-Louis.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

Mmes ROUSSEAU Isabelle (pouvoir à DUNY Muriel), DEULEY Fabienne (pouvoir à REIJASSE Delphine), MACKOWIAK Elise (pouvoir à BERTY Alexandre).
MM. DELAHAYE Nicolas (pouvoir à LEFORT Thierry), DUBOIS Patrick (pouvoir à PAILLETTE Jean-Pierre), BOSSARD Claude (pouvoir à CHANU Philippe).

Absents non représentés :

Mme PITEL Emmanuelle
MM. LEPORTIER Denis, IGUAL Jérôme, GUERIN Daniel.

Mme FRUGERE Carole a été élue secrétaire.

* ----- *

Monsieur le Président rappelle que la communauté de communes Cœur de Nacre poursuit le projet de création d'un espace mutualisé de service au public situé route de Caen à Douvres-la-Délivrande.

Il accueillera une médiathèque, afin de renforcer l'offre de lecture publique sur le territoire, ainsi que les nouveaux locaux administratifs communautaires devenus indispensables compte tenu de l'élargissement des compétences et des services proposés par l'intercommunalité. Le nouveau siège de Cœur de Nacre a vocation à accueillir également un espace France Services, en lien avec le site existant à Courseulles-sur-mer.

La maîtrise d'œuvre du projet a été confiée au cabinet d'architecture LEPOURRY-BERNARD. Au stade Avant-Projet Détaillé (APD), le budget prévisionnel des travaux s'élève à 2 842 000 € HT pour une surface globale supérieure à 1 000 m².

L'aide du Conseil départemental du Calvados a déjà été sollicitée au titre du contrat de territoire 2022-2026.

Le soutien de l'Etat peut être sollicité à plusieurs titres :

- Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) / Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)
- Fonds National d'Aménagement du Territoire (FNADT) : il cible les actions qui concourent à mettre en œuvre les choix stratégiques de la politique d'aménagement du territoire de l'Etat.
- Dotation Générale de Décentralisation : il s'agit de crédits affectés à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) pour la construction et l'équipement des bibliothèques

Compte tenu de l'envergure du projet, les demandes de subvention (DETR/DSIL) seront déposées en deux tranches 2025-2026.

Il est rappelé que le projet de médiathèque et de siège communautaire est inscrit au Contrat de Réussite pour la Transition Ecologique (CRTE) signé avec l'Etat pour la période 2021-2026.

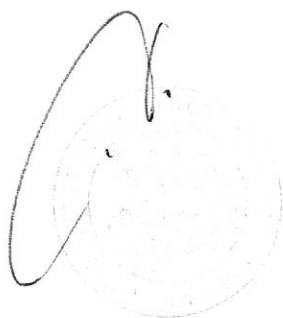
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A l'unanimité,

SOLLICITE le soutien financier de l'Etat, au taux le plus élevé, dans le cadre du projet de médiathèque et de siège communautaire situé route de Caen à Douvres-la-Délivrande.

AUTORISE le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président, Thierry LEFORT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ VINGT JANVIER A 18H30

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DATE DE CONVOCATION :
14 01 2025

DATE D’AFFICHAGE :
14 01 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 32
PRESENTS 22
VOTANTS 28

**TRAVAUX DE DEFENSE
CONTRE LA MER EN 2025
DEMANDE DE
SUBVENTION AU
DEPARTEMENT DU
CALVADOS**

Légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de réunion de Cœur de Nacre, sise 7 rue de l'Eglise à Douvres-la-Délivrande, en séance publique sous la présidence de M. Thierry LEFORT.

Etaient présents :

Mmes CARPENTIER Mireille, PHILIPPEAUX Anne-Marie, TANNE Michèle, DUNY Muriel, REIJASSE Delphine, JOUY Cassandre, FRUGERE Carole, CRENEL Claudie, VIVIEN Danièle (suppléante).

MM. LEFORT Thierry, GAUQUELIN Yves, DUPONT-FEDERICI Thomas, GUILLOUARD Jean-Luc, LENEZ Alain, SAGET Thierry, LERMINE Patrick, PAILLETTE Jean-Pierre, TRACOL Raphaël, GUINGOUAIN Jean-Luc, CHANU Philippe, BERTY Alexandre, DAUMAS Jean-Louis.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

Mmes ROUSSEAU Isabelle (pouvoir à DUNY Muriel), DEULEY Fabienne (pouvoir à REIJASSE Delphine), MACKOWIAK Elise (pouvoir à BERTY Alexandre).

MM. DELAHAYE Nicolas (pouvoir à LEFORT Thierry), DUBOIS Patrick (pouvoir à PAILLETTE Jean-Pierre), BOSSARD Claude (pouvoir à CHANU Philippe).

Absents non représentés :

Mme PITEL Emmanuelle

MM. LEPORTIER Denis, IGUAL Jérôme, GUERIN Daniel.

Mme FRUGERE Carole a été élue secrétaire.

* ----- *

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de ses compétences, la communauté de communes Cœur de Nacre établit un programme pluriannuel d'investissement pour assurer l'entretien régulier des ouvrages de défense contre la mer : digues et épis.

Ce programme fait suite à un état des lieux réalisé et actualisé chaque année par l'entreprise *Lafosse et Fils* qui opère au titre d'un accord cadre à bons de commande en cours.

Conformément à la réglementation en vigueur, un dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau a été instruit et validé par les services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Calvados (DDTM).

L'enveloppe prévisionnelle annuelle s'élève à 180 000 € hors taxes. Ce montant sera précisé lors du vote du budget primitif 2025 associé aux priorités d'investissement.

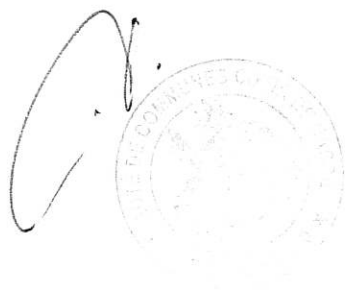
Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A l'unanimité,**

SOLLICITE le soutien financier du Conseil départemental du Calvados, au taux le plus élevé, pour la réalisation du programme de travaux de défense contre la mer en 2025.

AUTORISE le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président, Thierry LEFORT



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Thierry Lefort', written over a circular official stamp. The stamp is faint and contains the text 'LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE' and 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CAMPAGNE SUR MER' around the perimeter, with a central emblem.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ VINGT JANVIER A 18H30

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DATE DE CONVOCATION :
14 01 2025

DATE D'AFFICHAGE :
14 01 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 32
PRESENTS 22
VOTANTS 28

**ASSOCIATION ADAJ
ACOMPTE
SUBVENTION 2025**

Légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de réunion de Cœur de Nacre, sise 7 rue de l'Eglise à Douvres-la-Délivrande, en séance publique sous la présidence de M. Thierry LEFORT.

Etaient présents :

Mmes CARPENTIER Mireille, PHILIPPEAUX Anne-Marie, TANNE Michèle, DUNY Muriel, REIJASSE Delphine, JOUY Cassandre, FRUGERE Carole, CRENEL Claudie, VIVIEN Danièle (suppléante).

MM. LEFORT Thierry, GAUQUELIN Yves, DUPONT-FEDERICI Thomas, GUILLOUARD Jean-Luc, LENEZ Alain, SAGET Thierry, LERMINE Patrick, PAILLETTE Jean-Pierre, TRACOL Raphaël, GUINGOUAIN Jean-Luc, CHANU Philippe, BERTY Alexandre, DAUMAS Jean-Louis.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

Mmes ROUSSEAU Isabelle (pouvoir à DUNY Muriel), DEULEY Fabienne (pouvoir à REIJASSE Delphine), MACKOWIAK Elise (pouvoir à BERTY Alexandre).

MM. DELAHAYE Nicolas (pouvoir à LEFORT Thierry), DUBOIS Patrick (pouvoir à PAILLETTE Jean-Pierre), BOSSARD Claude (pouvoir à CHANU Philippe).

Absents non représentés :

Mme PITEL Emmanuelle

MM. LEPORTIER Denis, IGUAL Jérôme, GUERIN Daniel.

Mme FRUGERE Carole a été élue secrétaire.

* ----- *

Monsieur le Président donne la parole à Jean-Luc GUILLOUARD, Vice-Président en charge des solidarités.

La communauté de communes Cœur de Nacre est propriétaire du pôle social et solidaire situé rue des Délettes à Luc-sur-mer.

Cet équipement accueille une épicerie sociale et solidaire, ainsi qu'un espace mutualisé destiné aux partenaires institutionnels et associatifs, œuvrant dans le champ de l'action sociale en faveur des habitants.

L'association ADAJ est chargée d'animer ce lieu et pilote le projet d'Espace de Vie Sociale (EVS) labellisé par la Caisse d'Allocations Familiales.

A ce titre, Cœur de Nacre verse une subvention à l'ADAJ pour exercer ses missions d'animation.

Il est rappelé que la compétence communautaire prévention spécialisée, jusqu'à présent déléguée à l'ADAJ, est exercée par l'établissement public départemental « Le 14 Prévention » à compter de 2025.

Avant le vote du budget primitif 2025, il est proposé au Conseil communautaire de verser une avance d'un montant de 10 000 € correspondant à 25 % de la somme prévisionnelle 2025 (40 000 €) pour couvrir les besoins de trésorerie relatifs notamment aux salaires et aux charges.

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A l'unanimité,**

APPROUVE le versement à l'ADAJ d'un acompte de 10 000 € correspondant à 25 % de la somme prévisionnelle 2025 (40 000 €) pour assurer les missions d'animation du pôle social et solidaire de Luc-sur-mer.

AUTORISE le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président, Thierry LEFORT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ VINGT JANVIER A 18H30

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DATE DE CONVOCATION :
14 01 2025

DATE D’AFFICHAGE :
14 01 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 32
PRESENTS 22
VOTANTS 28

TABLEAU DES EFFECTIFS

Légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de réunion de Cœur de Nacre, sise 7 rue de l'Eglise à Douvres-la-Délivrande, en séance publique sous la présidence de M. Thierry LEFORT.

Etaient présents :

Mmes CARPENTIER Mireille, PHILIPPEAUX Anne-Marie, TANNE Michèle, DUNY Muriel, REIJASSE Delphine, JOUY Cassandre, FRUGERE Carole, CRENEL Claudie, VIVIEN Danièle (suppléante).
MM. LEFORT Thierry, GAUQUELIN Yves, DUPONT-FEDERICI Thomas, GUILLOUARD Jean-Luc, LENEZ Alain, SAGET Thierry, LERMINE Patrick, PAILLETTE Jean-Pierre, TRACOL Raphaël, GUINGOUAIN Jean-Luc, CHANU Philippe, BERTY Alexandre, DAUMAS Jean-Louis.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

Mmes ROUSSEAU Isabelle (pouvoir à DUNY Muriel), DEULEY Fabienne (pouvoir à REIJASSE Delphine), MACKOWIAK Elise (pouvoir à BERTY Alexandre).
MM. DELAHAYE Nicolas (pouvoir à LEFORT Thierry), DUBOIS Patrick (pouvoir à PAILLETTE Jean-Pierre), BOSSARD Claude (pouvoir à CHANU Philippe).

Absents non représentés :

Mme PITEL Emmanuelle
MM. LEPORTIER Denis, IGUAL Jérôme, GUERIN Daniel.

Mme FRUGERE Carole a été élue secrétaire.

* ----- *

Monsieur le Président donne la parole à Anne-Marie PHILIPPEAUX, Vice-Présidente en charge des ressources humaines.

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Service mobilité et développement durable

L'emploi de chargé de mission mobilités et développement durable est actuellement pourvu par un agent contractuel pour une durée d'un an jusqu'au 28 février 2025.

Aussi, il convient de procéder à une déclaration de vacance d'emploi d'attaché territorial à temps complet.

Conformément au Code Général de la Fonction Publique (CGFP), le recrutement d'un agent non titulaire en contrat à durée déterminée doit être motivée « *compte tenu des besoins des services et dans la mesure où aucun fonctionnaire n'a pu être recruté* » (article L. 332-8 2).

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A l'unanimité,**

Vu le Code Général des Collectivités (CGCT),
Vu le Code Général de la Fonction Publique (CGFP) et notamment l'article L.332-8 2° ;

Vu la déclaration de vacance d'emploi,

ACCEPTE le recrutement d'un chargé de mission mobilités et développement durable au grade d'attaché territorial à temps complet, à compter du 1^{er} mars.

AUTORISE le Président à effectuer les démarches réglementaires afférentes à ce recrutement par voie statutaire ou, à défaut, par voie contractuelle pour une durée de trois ans (Grade attaché territorial – échelon 2).

Le Président, Thierry LEFORT

